AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20241114-DELAG24100005-DE en date du 14/11/2024 ; REFERENCE ACTE : DELAG24100005



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION DELAG-24-10-0005

OBJET

MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES MEMBRE DU SMDEA

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois d'octobre de 18 h 00 à 19 h 00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice :	428	
Nombre de voix des délégués en exercice :	576.34	
Quorum :	300.95	
Nombre de procurations :	96	

Vomb	ore de voix recueillies :	
Ð	Pour (compétences eau et assainissement) :	300.95
0	Contre (compétences eau et assainissement) :	0
	Abstention (compétences eau et assainissement) :	0
D	Non votants :	0

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20241114-DELAG24100005-DE en date du 14/11/2024 ; REFERENCE ACTE : DELAG24100005

Madame la Présidente rappelle la procédure validée lors de l'Assemblée Générale du 20.06.2024 qui fixait les modalités administratives permettant la modification du périmètre géographique de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au sein du SMDEA.

Considérant les communes suivantes concernées :

Communes sortantes du SMDEA:

ALEU ARGEIN

ARROUT AUDRESSEIN

AUGIREIN

AULUS LES BAINS

BALACET

BALAGUERES

BIERT

BONAC IRAZEIN

BORDES UCHENTTEIN

BOUSSENAC

BUZAN

CASTILLON EN COUSERANS

COUFLENS

ERCE

GALEY

ILLARTEIN

LA BASTIDE DU SALAT

ORGIBET

OUST

SALSEIN

SEIX

SENTENAC D'OUST

SOR

SOULAN

ST JEAN DU CASTILLONAIS

ST LARY

USTOU

VILLENEUVE

Communes demeurant au SMDEA:

AIGUES JUNTES

ALLIERES

ALZEN

CADARCET

CASTELNAU DURBAN

DURBAN SUR ARIZE

ESPLAS DE SEROU

LA BASTIDE DE SEROU

LARBONT

MONTSERON

NESCUS

SENTENAC DE SEROU

SUZAN (LA BASTIDE DE SEROU)

Communes entrantes au SMDEA:

MONTAGAGNE

MONTELS

Considérant que les 198 membres du SMDEA ont été consultés pour avis et que le recensement des résultats a révélé 125 « favorables » et 2 « défavorables ».

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20241114-DELAG24100005-DE en date du 14/11/2024 ; REFERENCE ACTE : DELAG24100005

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

ADOPTE,

La modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA.

AUTORISE

Madame la Présidente à finaliser la procédure de modification du périmètre comme identifiée dans les statuts du SMDEA.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI